



International  
Civil Aviation  
Organization

Organisation  
de l'aviation civile  
internationale

Organización  
de Aviación Civil  
Internacional

Международная  
организация  
гражданской  
авиации

منظمة الطيران  
المدني الدولي

国际民用  
航空组织

Réf: ES AN/44 - 0906

9 novembre 2011

**Objet: Enquête mondiale sur les Aéronefs homologués pour le minimum de séparation verticale réduit (RVSM) en décembre 2011**

**Suite à donner: Prendre les mesures nécessaires**

Madame, Monsieur,

1. J'ai l'honneur de porter à votre attention sur l'enquête mondiale sur les Aéronefs homologués pour le minimum de séparation verticale réduit (RVSM) au courant du mois de décembre 2011 par toutes les agences régionaux de surveillance RVSM et d'indiquer que, à cet égard, les agences de surveillance régionales (ARMA) effectueront les vérifications des plans de vol et si possible, l'évaluation de la sécurité des courants de trafic aérien qui seront examinés par rapport aux données de bases des homologations RVSM régional. Pendant la même période, la RMA AFI (ARMA) sera aussi entrain conduire une enquêtes sur la vérification l'état de surveilla de la hauteur RVSM AFI pour chaque état dans la région AFI.

2. Les résultats de l'enquête mondiale d'aéronefs homologués RVSM seront consolidés et présentés à la réunion de coordination mondiale entre OACI et RMA en 2012. Ensuite, l'ARMA présentera un rapport complet sur l'enquête, à la treizième réunion du Sous-groupe Gestion de la circulation Aérienne/Gestion de l'Information Aéronautique/Recherches et Sauvetage (ATM/AIM/SAR/SG/13) en 2012.

3. Il sera à rappeler que, dans le cadre de leurs obligations de sécurité RVSM, les autorités de l'aviation civile sont attendus à s'assurer que tous les aéronefs envisageant opérer dans l'espace aérien RVSM sont *homologués RVSM* et que des informations sur ces homologations ont été fournis à l'ARMA en utilisant des formulaires élaborés pour ce but. Les États peuvent consulter les homologations RVSM AFI et la base de données de surveillance de la hauteur sur la page web de l'ARMA au : [www.atns.co.za/afi-rvsm](http://www.atns.co.za/afi-rvsm). Les États sont également invités à prendre note des dispositions pour les aéronefs *bone fide* de l'État qui sont non homologués RVSM, qui sont destinés à être exploités dans l'espace aérien RVSM.

.../2...

4. Afin de faciliter l'enquête susmentionnée, les États sont invités à s'assurer que les procédures RVSM établies sont respectées. Les requêtes et demandes d'information relatives à l'enquête peuvent être adressées à l'ARMA à l'adresse suivante:

Agence régionale de surveillance AFI  
Attention: M. Kevin Ewels  
Tel: +27 11 9286506  
Fax :+27 11 9286546  
Mobile: 0820854045  
Email: [afirma@atns.co.za](mailto:afirma@atns.co.za)

Veillez agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma considération distinguée.



**Meshesha Belayneh**  
**Directeur Régional de l'OACI**  
**Bureau régional Afrique orientale et australe**